



Communiqué de presse

16 janvier 2026

Laval a lancé le recensement de la population 2026

Le 15 janvier 2026, la Ville de Laval a lancé le recensement de la population. Près de 2 500 foyers, tirés au sort par l'INSEE, sont invités à répondre à l'enquête, une démarche obligatoire, permettant d'adapter les services et équipements aux besoins des habitants.

Se recenser, un devoir citoyen

Comme toutes les communes de plus de 10 000 habitants, la Ville de Laval organise le recensement de sa population. Cette année, près de 2 500 foyers lavallois recevront dans les prochains jours la visite d'un agent recenseur mandaté par la Ville, identifiable grâce à une carte officielle comportant sa photographie et la signature du Maire.

Un recensement en plusieurs étapes

Depuis le 6 janvier 2026, les agents recenseurs ont débuté le repérage des logements concernés et déposent dans les boîtes aux lettres un courrier du Maire présentant la démarche.

À partir du 15 janvier 2026, ils collecteront les réponses et inviteront chaque foyer concerné à répondre en ligne, grâce à des codes personnels et sécurisés remis par l'agent recenseur.

Des solutions pour tous

En cas d'impossibilité de répondre en ligne, des questionnaires papier pourront être utilisés.

Ils pourront :

- Être récupérés au domicile sur rendez-vous,
- Être déposé au Centre Administratif Municipal,
- Être déposé dans la maison de quartier du secteur concerné

Pourquoi se faire recenser ?

Les résultats permettent de mieux connaître la population et ses caractéristiques et servent à :

- Adapter l'offre de logement,
- Développer les transports,
- Dimensionner les équipements sportifs,
- Améliorer l'ensemble des services du quotidien à Laval

Confidentialité et obligation légale

Contact presse :

Pierre MATHIEU de FOSSEY : presse@laval.fr

06 17 97 46 60

Les informations recueillies sont strictement confidentielles. Elles sont transmises exclusivement à l'INSEE, sous le contrôle de la CNIL, afin d'établir des statistiques anonymes. Aucune autre administration n'y a accès et aucun contrôle administratif ou fiscal ne peut en découler.

La participation au recensement est une obligation légale pour toute personne résidant à Laval, qu'elle soit française ou étrangère, résident permanent ou étudiant présent depuis au moins un an.

Les étudiants mineurs sont recensés dans la commune de résidence de leurs parents.

Informations pratiques

- ➔ Répondre en ligne :
le-recensement-et-moi.fr

- ➔ Contact : 02.43.49.43.67
Centre Administratif Municipal – Service Recensement de la Population
Place du 11-Novembre, 53000 Laval

Contact presse :

Pierre MATHIEU de FOSSEY : presse@laval.fr
06 17 97 46 60